Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.49/2003/9
29 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE-ONU)

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation
(Genève, 4 et 5 décembre 2003)

INDICES DE PRIX EXPÉRIMENTAUX DES SERVICES FINANCIERS

Communication sollicitée présentée par le Bureau australien de statistique*

I. INTRODUCTION

1. Depuis un certain nombre d'années déjà, on accorde beaucoup d'attention en Australie aux frais pour services financiers facturés par les établissements financiers (que l'on désignera simplement par le terme «banques» dans le présent document). À l'heure actuelle, les services financiers ne sont pas inclus dans l'indice des prix à la consommation (IPC) australien. À la suite d'une étude effectuée vers la fin des années 90, le Bureau australien de statistique a lancé un programme de recherche visant à ajouter à l'IPC un nouveau grand groupe de produits, celui des «services financiers». L'objectif était d'inclure dans l'IPC tous les services obtenus par les ménages à l'occasion de l'acquisition, de la détention ou de la cession de biens financiers ou immobiliers. L'objet principal de l'IPC australien étant de mesurer l'inflation des prix pour l'ensemble du secteur des ménages, les mesures de prix devaient être établies au coût d'acquisition, et devaient donc correspondre à la fois aux commissions et frais directement facturés aux ménages et à ceux qui étaient payés indirectement par le biais des différences entre taux d'intérêt relatifs aux dépôts et relatifs aux crédits (marges d'intérêt).

* Établie par M. Stephen Frost et présentée par M. Paul McCarthy.

GE.03-32257 (F) 111103 181103

2. Le présent document se borne à examiner les questions liées à la construction d'indices des prix pour les services obtenus à l'occasion des facilités de dépôt et de crédit offertes aux ménages par les banques (qui seront simplement désignées ci-dessous par l'expression «services financiers».

3. Le Bureau australien de statistique aurait pu décider rapidement d'inclure les commissions et frais directs afférents aux services financiers dans l'IPC australien, mais cette option a été rejetée au motif qu'elle risquait d'entraîner un biais par excès dans l'IPC. Cette opinion était fondée sur l'observation selon laquelle le secteur des services financiers australiens avait entrepris une restructuration à long terme qui aboutirait à privilégier les commissions et frais directs par rapport aux frais indirects. En d'autres termes, on estimait que les «prix» des commissions et frais directs augmenteraient plus rapidement que les «prix» des frais indirects. Selon les comptes nationaux australiens, les frais directs représentent à l'heure actuelle plus de 40 % des frais totaux prélevés par les établissements financiers, alors qu'ils n'en représentaient que 30 % au milieu des années 90 (cette augmentation est calculée sur la base des données relatives à toutes les unités institutionnelles et non pas aux seuls ménages, mais elle met en évidence l'évolution intervenue dans le poids des frais directs et dans l'importance globale des frais indirects). Les travaux effectués jusqu'à présent pour tenter d'estimer les coefficients de pondération des frais directs et des marges d'intérêt pour le groupe cible de l'IPC indique qu'à l'heure actuelle, ils sont probablement de l'ordre de 30:70 pour les frais directs par rapport aux marges d'intérêt.

4. Construire une mesure de l'évolution des prix incluant à la fois les frais directs et les frais indirects n'est pas un processus simple. Le Bureau australien de statistique croit toutefois avoir maintenant résolu le problème méthodologique que cela pose, et présente ici les techniques qui ont été retenues.

II. DONNÉES EMPIRIQUES

5. Depuis 1997, la Banque de réserve australienne procède chaque année à une enquête sur les commissions et frais et les marges d'intérêt des banques australiennes[1]. Cette enquête fournit un contexte utile à partir duquel on peut examiner les estimations du Bureau australien de statistique.

Commissions et frais directs acquittés par les ménages

6. Le tableau 2 figurant dans le Bulletin du Bureau australien de statistique présente l'évolution moyenne, entre 1997 et 2002, des pourcentages correspondant aux commissions facturées pour les dépôts, aux commissions facturées pour les trois types de crédit et à toutes les autres commissions. La variation moyenne la plus importante est celle qui apparaît pour les cartes de crédit (25 %), suivies par les dépôts et les prêts personnels (23 % dans chaque cas), ainsi que les crédits immobiliers (16 %). La variation en pourcentage moyenne relative à tous les types de dépôt et de crédit utilisés par les ménages pendant cette période est chiffrée à 18 %.

Marges d'intérêt relatives aux produits financiers offerts aux consommateurs

7. La première chose à noter est que la Banque de réserve ne calcule pas les marges d'intérêt de la même manière que le Bureau de statistique. La Banque de réserve utilise soit l'écart entre le taux d'intérêt moyen reçu par les banques et le taux d'intérêt moyen versé par elles, soit la différence entre un taux de crédit indicatif et le taux du marché au jour le jour. Qu'elle utilise l'une ou l'autre de ces mesures, la Banque de réserve constate que la marge d'intérêt des banques a diminué ces dernières années.

8. Utilisant la première mesure, la Banque de réserve note que pendant la décennie écoulée, l'écart «*... s'est abaissé de 4 points de pourcentage pour s'établir autour de 2 ¾ points de pourcentage*»[2]. Utilisant la seconde mesure, le Bureau de statistique indique que «*la diminution de la marge entre taux applicables aux prêts hypothécaires à l'habitation en Australie et taux du marché monétaire à court terme a été encore plus prononcée, la baisse étant de plus de 4 points de pourcentage à environ 1 ¾ point de pourcentage*»[3].

9. «*Ces dernières années on s'est beaucoup intéressé à la question de savoir si l'augmentation des commissions avait annulé les avantages résultant pour les clients des banques de la diminution des marges d'intérêt observée pendant la décennie écoulée. Il ressort de l'analyse que la Banque de réserve a consacrée à ces questions ces dernières années que l'augmentation des commissions n'a annulé qu'une petite partie de l'effet de la réduction des marges. Les données les plus récentes ne changent pas cette conclusion*»[4].

Comparaison des résultats

10. Les données dont disposent le Bureau de statistique et la Banque de réserve indiquent que les commissions et frais facturés par les banques ont nettement augmenté ces dernières années. Toutefois, il n'est pas possible de comparer directement les deux ensembles de résultats concernant les marges d'intérêt, la méthode nécessaire pour construire la mesure agrégée du Bureau de statistique ne permettant pas une ventilation entre frais directs et frais indirects.

III. CONSTRUCTION DE L'INSTRUMENT DE MESURE DU BUREAU AUSTRALIEN DE STATISTIQUE

11. La première étape a consisté à classer les produits offerts par les banques (ou les comptes de leurs clients) pour identifier ceux qui étaient pertinents s'agissant des ménages.

Classification

12. Les banques vendent leurs produits à des clients agissant à titre personnel (*clients personnels*), agissant en qualité de propriétaires d'une entreprise non constituée en société, à des entreprises clientes et à des organismes publics. Aux fins de l'IPC, les variations de prix à mesurer sont celles qui ne touchent que les clients personnels. La première chose à faire est donc de classer les produits offerts par une banque ou les comptes qu'elle détient pour distinguer ceux qui sont vraiment personnels des autres. Il y a différentes manières de le faire. On peut classer l'ensemble d'un produit comme «personnel» ou «commercial» en fonction de l'élément qui est prédominant. On peut aussi classer les comptes à l'intérieur de chaque produit selon que le gestionnaire du compte est ce que l'on appelle un gestionnaire de compte privé

ou un gestionnaire de compte commercial. Le Bureau de statistique a analysé à fond ces deux méthodes et décidé que le classement des produits selon l'élément prédominant constituait la meilleure méthode.

Calcul du coefficient de pondération

13. Pour calculer le coefficient de pondération de nombreux articles inclus dans l'IPC, on utilise l'Enquête sur les dépenses des ménages effectuée par le Bureau de statistique. Mais cette enquête n'est guère utile pour le calcul du coefficient de pondération des facilités de dépôt et de crédit parce qu'il n'est pas possible d'obtenir auprès des ménages le chiffre des dépenses annuelles correspondant aux marges d'intérêt. D'autre part, si l'on demandait aux ménages de calculer les dépenses moyennes qu'ils consacrent annuellement aux différents frais et commissions et aux différents impôts indirects qu'ils acquittent au titre des facilités de dépôt et de crédit qu'ils utilisent, cela entraînerait une charge trop lourde pour le Bureau de statistique. Les coefficients de pondération − de même que les mesures des variations de prix − ne peuvent être calculés qu'à partir des informations fournies par les banques elles-mêmes. Le «prix» total payé par les consommateurs au titre de différents dépôts et prêts peut être décomposé en quatre éléments principaux:

- Dépenses implicites correspondant aux marges d'intérêt;
- Commissions pour constitution de dossiers de prêt;
- Autres commissions et frais; et
- Impôts indirects.

Dépenses implicites correspondant aux marges d'intérêt

14. Pour calculer ces dépenses, le Bureau de statistique doit disposer de trois informations:

- Le rendement des différents produits offerts au consommateur;
- Un taux d'intérêt de référence approprié; et
- Les encours moyens des différents produits offerts au consommateur.

15. Le Bureau de statistique calcule le rendement des produits à partir des bilans détaillés moyens et intérêts déclarés correspondants. Au moins pour les banques les plus importantes, ces états sont systématiquement établis chaque mois, classés par produit.

16. Pour le présent projet, le taux d'intérêt de référence est particulier à chaque banque. Il est calculé comme étant le point médian des taux d'intérêt moyens reçus sur tous les crédits (y compris les prêts aux entreprises) et les taux d'intérêt moyens versés au titre de tous les dépôts (y compris les dépôts des entreprises). Le fait de calculer un taux de référence à partir de ces séries réduit au minimum le problème des marges négatives auquel se sont heurtés d'autres organismes de statistique qui ont utilisé comme taux d'intérêt de référence le taux du marché au jour le jour.

17. La différence entre le taux de référence et le rendement d'un produit est la marge d'intérêt relative à ce produit. En appliquant les marges à l'encours moyen de produits, on obtient la dépense implicite des ménages correspondant aux marges d'intérêt.

Commissions pour constitution de dossiers de prêt

18. Ces commissions sont généralement payées par les clients qui obtiennent ou demandent un crédit immobilier, mais peuvent être payables au titre d'autres types de prêt. Elles sont consignées séparément dans les livres de la banque. Les dépenses des ménages correspondant aux commissions pour constitution de dossier sont exprimées par la valeur annuelle des commissions enregistrées au titre des prêts.

Autres commissions et frais

19. En Australie, la plupart des grandes banques enregistrent systématiquement les recettes qu'elles tirent de commissions et de frais à la fois par type de commission et par produit. Ainsi, pour estimer les dépenses des ménages consacrées aux autres commissions et frais, on additionne les valeurs annuelles portées en regard des produits précédemment classés comme produits personnels.

Impôts indirects

20. Contrairement à ce qui était le cas pour les commissions, le Bureau de statistique a constaté qu'il était difficile d'obtenir de bonnes estimations des dépenses annuelles des ménages correspondant aux impôts indirects acquittés par les dépôts et crédits individuels. Nous avons donc dû faire les meilleures estimations possibles à partir des données disponibles.

Estimation des variations de prix

21. Les banques offrent un si grand nombre de produits personnels qu'il n'est pas possible, en pratique, d'estimer les variations de prix pour chacun d'eux. C'est pourquoi, conformément à la pratique généralement suivie s'agissant de l'IPC, le Bureau de statistique choisit des produits représentatifs dans chacun des principaux groupes de produits, et détermine les prix de ces seuls produits représentatifs. On indiquera ci-dessous comment les variations de prix sont estimées pour ces produits représentatifs.

22. Aux fins du présent projet, six groupes de produits ont été choisis, trois pour chacune des colonnes du bilan. Pour la colonne passif (dépôts), on a utilisé: i) les comptes courants, ii) les comptes d'épargne et d'investissement, et iii) les comptes de retraite. Pour la colonne actif (crédits), on a utilisé: i) les prêts au logement et crédits hypothécaires, ii) les prêts personnels et les découverts, et iii) les cartes de crédit. Ainsi, par exemple, plutôt que d'estimer les variations de prix pour chacun des nombreux produits du type «prêt au logement» offerts par une banque, le Bureau de statistique estime aussi exactement que possible les variations de prix d'un produit représentatif de ce type. Cette estimation sera affectée d'un coefficient de pondération reflétant tous les prêts au logement et crédits hypothécaires offerts par cette banque.

23. Comme on l'a déjà vu, le prix total de tel ou tel produit donné peut comprendre jusqu'à quatre éléments: i) les marges d'intérêt, ii) les commissions perçues pour constitution de dossier, iii) les autres commissions et frais et iv) les impôts indirects. Il est important, bien sûr, que les méthodes employées pour estimer les variations de prix permettent un traitement équitable des redistributions entre ces éléments. Par exemple, à supposer qu'une diminution de la marge d'intérêt soit exactement compensée par une augmentation des autres commissions et frais,

il est indispensable que le prix calculé pour le produit reste le même. Comme on peut le voir à partir de cet exemple, ces quatre éléments déterminant des variations de prix sont inextricablement mêlés dans le prix total payé pour un produit par le consommateur. Aussi, le Bureau de statistique préfère-t-il s'attacher au prix total, plutôt qu'à ses composantes. Toutefois, pour simplifier l'exposé, on a supposé dans l'analyse qui suit qu'à tout moment ces composantes pouvaient être calculées séparément.

Marges d'intérêt

24. Les sources et méthodes qui sont employées pour calculer les dépenses implicites des ménages au titre des marges d'intérêt servent à estimer aussi les variations des prix de ces marges. Mais pour calculer les variations de prix, il est important, bien sûr, de disposer de séries qui ne comportent pas d'anomalies comptables comme les effets de report et les ajustements de diverses sortes. Le Bureau de statistique utilise les moyennes mobiles pour éliminer les effets de telles particularités dans la série. Par ailleurs, pour préserver les quantités correspondantes, à chaque trimestre la valeur des marges correspondant à la période de base est ajustée par les variations de l'IPC.

Commissions pour constitution de dossiers de prêt

25. Il est difficile de chiffrer les commissions versées pour constitution de dossiers de prêt ou lors de demandes de prêt parce que les prêteurs se font concurrence sur le marché de ce produit et, dans cette optique, renoncent à la commission ou en réduisent le taux. Pour résoudre ce problème, le Bureau de statistique mesure la variation de la moyenne des commissions versées chaque mois par les consommateurs. De façon générale, le Bureau de statistique a constaté que les banques gardent bien la trace des commissions auxquelles elles ont renoncé ou pour lesquelles elles ont accordé une remise, si bien qu'il n'a pas été difficile d'établir une série chronologique mensuelle des commissions moyennes versées pour constitution de dossiers de prêt.

Autres commissions et frais, et impôts indirects

26. La plupart des banques ne conservent pas de données détaillées en prix et en quantité quant à leurs autres commissions et frais. Il est de ce fait impossible de calculer un indice des prix pour les autres commissions et frais en employant ce que l'on pourrait appeler la «méthode du recensement». Le Bureau de statistique a donc employé à cet effet un échantillon aléatoire des comptes de clients.

27. Pour faciliter le prélèvement d'échantillons de comptes, le Bureau de statistique a donné aux banques des instructions détaillées, dont les principales sont les suivantes:

- Chacun des comptes sélectionnés dans un échantillon donné doit être soumis exactement aux mêmes commissions et frais, c'est-à-dire doit être choisi à partir du même petit groupe de produits;

- Il convient de faire abstraction des comptes dormants puis de choisir selon un procédé aléatoire parmi les autres comptes (le Bureau de statistique entend par compte dormant un compte pour lequel il n'y a eu aucune transaction dont le client ait pris l'initiative pendant une période de six mois);

- Les banques peuvent utiliser comme filtres soit les codes d'agence, soit les codes postaux pour restreindre le choix des comptes et ne sélectionner que ceux des clients résidant dans les huit capitales australiennes (champ d'application de l'IPC australien). Pour les banques souhaitant utiliser les codes postaux, le Bureau de statistique a communiqué une concordance entre codes postaux et divisions statistiques des capitales;

- Pour éviter tout biais, les banques doivent lire l'ensemble du dossier pendant le processus de sélection;

- Elles doivent fournir le détail des transactions bancaires effectuées par les clients − et les soldes courants − sur une période de 12 mois;

- Elles doivent assurer l'anonymat des comptes sélectionnés en supprimant le nom et l'adresse des clients, et en remplaçant leur numéro de compte par d'autres identificateurs.

28. Pour traiter les comptes inclus dans l'échantillon, le Bureau de statistique a élaboré un modèle informatique qui émule les systèmes de facturation des banques. Les transactions des comptes sélectionnés selon un processus aléatoire et que l'on a rendus confidentiels sont les données d'entrée pour ce modèle. Chaque trimestre, ces transactions sont réévaluées aux prix de la période en cours au moyen d'une moyenne mobile sur quatre trimestres de l'IPC. Le Bureau de statistique formule des règles concernant la facturation, les impôts prélevés et les remises accordées pour chaque produit figurant dans l'échantillon, pour chaque mois. Ces règles sont alors appliquées au fichier des transactions réévaluées mois par mois. Les données de sortie du système sont les autres commissions et frais et les impôts indirects acquittés pendant une année par chacun des comptes inclus dans l'échantillon chaque mois.

IV. QUESTIONS QUE POSE L'ÉLABORATION D'UN INDICE DES PRIX DES SERVICES BANCAIRES

Choix des comptes de clients à inclure dans l'échantillon

29. Le choix des comptes de clients à inclure dans l'échantillon soulève plusieurs questions. La première est celle de la fréquence du prélèvement d'échantillons. Plus l'échantillon sera ancien, plus grand sera le risque que le comportement en matière de transactions qu'il fait apparaître soit dépassé. Le Bureau de statistique estime qu'un rééchantillonnage annuel des comptes de clients est indispensable pour saisir, en temps utile, les modifications intervenues dans le comportement du consommateur. Ces modifications peuvent être déclenchées par une modification de la structure des commissions ou l'apparition de moyens d'effectuer des transactions, plus commodes et plus puissants.

30. La deuxième question est celle de savoir s'il faudrait inclure dans l'échantillon davantage de produits de la même banque. À l'heure actuelle, nous prélevons entre 6 et 10 produits pour chaque banque incluse dans l'échantillon. Nous avons eu des consultations avec les banques avant de choisir ceux de leurs produits qui figureraient dans l'échantillon. On peut faire valoir que plus il y aura de produits inclus dans les échantillons du Bureau de statistique, meilleur sera le résultat. Mais le choix de produits à inclure n'est un exercice ni simple ni peu coûteux,

pour aucune des parties intéressées. Le Bureau de statistique estime que la méthode qui consiste à choisir un produit représentatif pour chaque catégorie apparaissant dans le bilan (par exemple prêts au logement, comptes de retraite) est réaliste et donne des résultats fiables concernant les variations de prix dans le temps.

31. Troisièmement, nous pourrions inclure dans l'échantillon un plus grand nombre de comptes pour la même catégorie de produits. Pour les présentes estimations expérimentales, le Bureau de statistique a inclus dans l'échantillon environ 8 000 comptes de clients en tout. Cela aboutit à une base de données d'environ 2,9 millions d'enregistrements chaque trimestre. Selon le Bureau de statistique, c'est là un nombre suffisant à des fins statistiques et nous ne sommes pas d'avis d'inclure un plus grand nombre de comptes dans l'échantillon.

32. Enfin, le Bureau de statistique pourrait inclure dans l'échantillon un plus grand nombre de banques et d'établissements de dépôt. À l'heure actuelle, il inclut toutes les principales banques d'Australie. Nous avons envisagé d'élargir l'échantillon pour y inclure des établissements moins importants, mais nous pensons que cela n'entraînerait pas une amélioration appréciable des résultats. En revanche, l'opération deviendrait beaucoup plus coûteuse pour les entreprises.

Cartes de crédit

33. Plusieurs questions se posent à propos des cartes de crédit. La première est l'instabilité des taux d'intérêts, qui pose un problème particulièrement difficile lorsque la carte comporte une période d'exonération d'intérêts. L'existence d'une période d'exonération d'intérêts entraîne des crêtes dans le rendement des cartes, parce que l'émetteur de la carte ne sait pas si le client supportera des frais d'intérêts tant que la période d'exonération d'intérêts n'est pas terminée. Le Bureau de statistique lisse ces séries en établissant la moyenne des données mensuelles. Nous estimons que cela donne une image plus exacte des flux d'intérêts que les données brutes qui nous sont communiquées.

34. Deuxièmement, il y a une école de pensée qui voudrait que les cartes de crédit ne soient pas incluses du tout dans les calculs visant à établir le taux de référence. La raison semble en être que les flux d'intérêts sont modélisés par les banques et sont donc, en un sens, artificiels. Le Bureau de statistique ne partage pas cette opinion. Une autre question est celle des coûts supplémentaires. En effet, les commerçants sont désormais autorisés à majorer le montant des transactions réglées au moyen de cartes de crédit. Ces majorations pourraient être classées comme coût d'un service financier, mais le Bureau de statistique estime qu'elles font partie du coût du bien ou service acheté, par exemple pour un voyage en avion.

Titrisation des prêts au logement

35. Dans le cas de certaines banques incluses dans l'échantillon, on sait qu'elles ont vendu des crédits de financement immobilier, ce qui entraîne des conséquences pour le calcul des taux de référence et du rendement des produits. Bien que, du point de vue juridique, ces crédits ne figurent plus au bilan de la banque, en pratique les banques peuvent encore nous communiquer des données à leur sujet si nous le souhaitons. Cela simplifie le raccordement des séries.

Fusions d'entreprises

36. Les fusions entre établissements de dépôt posent un problème difficile. Pour les traiter comme il convient, le Bureau de statistique a besoin de disposer de données pour plusieurs mois se chevauchant sur la même base comptable afin de pouvoir raccorder les séries correctement.

Changements qualitatifs

37. Évaluer les changements intervenus dans la qualité de services financiers est chose difficile. En effet, tout le monde n'entend pas la même chose par «qualité». Pour certains, la fermeture d'agences et la congestion dans les agences restantes qui en résulte représentent une baisse de la qualité du service. Pour d'autres, l'apparition de réseaux électroniques utilisables 24 heures sur 24 (comme la possibilité de réaliser des opérations bancaires par téléphone et par l'Internet selon la méthode BPAY et les possibilités de transfert de fonds de grande puissance) représente sans aucun doute une amélioration de la qualité. Le changement qualitatif est une question importante, mais il est impossible, à ce stade de s'y attaquer comme il convient. Nous continuerons donc d'étudier cette question.

Méthodes

38. Les méthodes employées pour calculer les variations de prix sont illustrées à l'annexe 1.

V. CONCLUSION

39. Pendant la décennie écoulée, les banques australiennes ont augmenté de manière appréciable la gamme et le niveau de leurs frais directs. L'importance globale des services financiers en tant qu'éléments de l'activité économique totale a augmenté aussi. En conséquence, il a été demandé, périodiquement, pourquoi le Bureau de statistique n'incluait pas les frais financiers dans l'IPC. Le Bureau de statistique n'a pas inclus les frais directs facturés au titre de services financiers dans l'IPC parce que cela y aurait entraîné un biais par excès, étant donné le plus faible taux d'augmentation des frais prélevés indirectement par les banques par le biais des différentiels de taux d'intérêt sur les dépôts et les crédits.

40. Le Bureau de statistique a constaté que mesurer les variations du prix total des services financiers était une tâche difficile, théoriquement aussi bien qu'en pratique. Toutefois, les résultats expérimentaux maintenant disponibles pour une période de cinq ans paraissent plausibles, même s'il n'a pas encore été possible de les ajuster comme il convient pour tenir compte des changements qualitatifs intervenus dans les services bancaires pendant cette période. Le Bureau de statistique pense pouvoir inclure les «services financiers» en tant que groupe nouveau dans la prochaine révision majeure de l'IPC australien, à laquelle il est prévu de procéder pendant le deuxième semestre de 2005.

Annexe 1: Exemple du calcul d'un indice de prix pour un produit du type «dépôt»

Tableau 1. Compte inclus dans l'échantillon pour la période de base[5]

Date	*Débit/ Crédit*	*Transaction*	*Valeur de la transaction*	*Impôt ($)*	*Solde*
					456,23
2 janv.	Débit	Retrait au guichet	107,05	0,70	348,48
12 janv.	Crédit	Dépôt	4 000,00	2,40	4 346,08
13 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	50,62	0,30	4 295,16
13 janv.	Débit	Retrait au guichet	371,00	0,70	3 923,46
14 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	300,00	0,70	3 622,76
14 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	100,00	0,70	3 522,06
16 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	100,00	0,70	3 421,36
16 janv.	Débit	Retrait au guichet	371,00	0,70	3 049,66
16 janv.	Débit	Chèque	90,00	0,30	2 959,36
19 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	100,00	0,70	2 858,66
19 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	100,00	0,70	2 757,96
19 janv.	Crédit	Dépôt	4 000,00	2,40	6 755,56
19 janv.	Débit	Chèque	740,00	1,50	6 014,06
20 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	76,42	0,30	5 937,34
21 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur d'une autre banque	20,00	0,30	5 917,04
21 janv.	Débit	Chèque	100,00	0,70	5 816,34
22 janv.	Débit	Chèque	43,40	0,30	5 772,64
22 janv.	Débit	Chèque	302,00	0,70	5 469,94
22 janv.	Débit	Chèque	37,00	0,30	5 432,64
23 janv.	Débit	Retrait au guichet	371,00	0,70	5 060,94
23 janv.	Débit	Chèque	72,00	0,30	4 988,64
27 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	150,00	0,70	4 837,94
27 janv.	Débit	Chèque	73,50	0,30	4 764,14
27 janv.	Débit	Chèque	260,00	0,70	4 503,44
27 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	51,45	0,30	4 451,69
28 janv.	Débit	Retrait au guichet	19,95	0,30	4 431,44
28 janv.	Débit	Chèque	150,00	0,70	4 280,74
29 janv.	Débit	Chèque	140,00	0,70	4 140,04
30 janv.	Débit	Retrait au guichet	371,00	0,70	3 768,34
30 janv.	Débit	Chèque	8,00	0,30	3 760,04
30 janv.	Débit	Chèque	60,00	0,30	3 699,74
Total impôts				**21,10**	
Commissions					
		Activité	*Nombre total de transactions*	*Nombre de transactions facturées*	*Montant ($)*
		Retrait au guichet	6	2	6,00
		Transfert électronique de fonds au point de vente	3	0	0,00
		Retrait d'espèces au distributeur de la banque	6	0	0,00
		Retrait d'espèces au distributeur d'une autre banque	1	1	1,20
		Chèque	13	3	3,00
		Dépôt	2	2	0,00
Total commissions					**10,20**

Les impôts et les commissions sont calculés à partir des données figurant dans les tableaux 3 et 2, respectivement.

Tableau 2. Commissions[6]

Description	*Période de base*		*Période en cours*	
	Nombre de transactions gratuites	*Frais*	*Nombre de transactions gratuites*	*Frais*
Retrait au guichet	4	$ 3,00	4	$ 3,00
Transfert électronique de fonds au point de vente	10	$ 0,50	9	$ 0,50
Retrait d'espèces au distributeur de la banque	10	$ 0,50	9	$ 0,50
Retrait d'espèces au distributeur d'une autre banque	0	$ 1,20	0	$ 1,20
Chèque	10	$ 1,00	9	$ 1,00
Dépôt	0	$ 0,00	0	$ 0,00

Tableau 3. Impôts[7]

Impôt sur débits de comptes bancaires	*Valeur de la transaction*		*Impôt*	
	Min.	*Max.*	*Période de base*	*Période en cours*
	0	1	$ 0,00	$ 0,00
	1	100	$ 0,30	$ 0,30
	100	500	$ 0,70	$ 0,70
	500	5 000	$ 1,50	$ 1,50
	5 000	10 000	$ 3,00	$ 3,00
	10 000	+	$ 4,00	$ 4,00
Taxe sur les établissements financiers	Période de base	Période en cours		
	0,06 %	0,06 %		

Tableau 4. Données relatives aux intérêts[8]

	Période de base				*Période en cours*			
	Encours	*Intérêt*	*Taux d'intérêt*	*Marge*	*Encours*	*Intérêt*	*Taux d'intérêt*	*Marge*
	Millions de dollars		*%*		*Millions de dollars*		*%*	
Dépôts								
Comptes personnels	22 000	740	3,3636	2,4937	23 600	775	3,2839	2,3971
Comptes courants	6 000	68	1,1333	4,7241	6 600	75	1,1364	4,5446
Autres comptes	16 000	672	4,2000	1,6574	17 000	700	4,1176	1,5634
Comptes d'entreprise	25 000	920	3,6800	2,1774	28 000	1 000	3,5714	2,1096
Total comptes de dépôt	47 000	1 660	3,5319	2,3255	51 600	1 775	3,4399	2,2411
Crédits								
Comptes personnels	42 000	3 188	7,5905	1,7331	46 000	3 400	7,3913	1,7103
Comptes d'entreprise	28 000	2 540	9.0714	3,2140	31 000	2 700	8,7097	3,0287
Total comptes de crédit	70 000	5 728	8,1829	2,3255	77 000	6 100	7,9221	2,2411
Taux de référence			**5,8574**				**5,6810**	

Tableau 5. Données servant à établir l'IPC[9]

	t-5	*t-4*	*t-3*	*t-2*	*t-1*
Tous groupes	117,5	121,2	123,4	127,6	129,1
Moyenne mobile à 4 termes				122,4	125,3
Facteur d'indexation (mouvement)					1,0237

Tableau 6. Compte inclus dans l'échantillon pour la période en cours (projet)[10]

Date	*Débit/ Crédit*	*Transaction*	*Valeur de la transaction*	*Impôt ($)*	*Solde*
					467,04
2 janv.	Débit	Retrait au guichet	109,59	0,70	356,75
12 janv.	Crédit	Dépôt	4 094,75	2,46	4 449,05
13 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	51,82	0,30	4 396,93
13 janv.	Débit	Retrait au guichet	379,79	0,70	4 016,44
14 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	307,11	0,70	3 708,63
14 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	102,37	0,70	3 605,56
16 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	102,37	0,70	3 502,50
16 janv.	Débit	Retrait au guichet	379,79	0,70	3 122,01
16 janv.	Débit	Chèque	92,13	0,30	3 029,57
19 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	102,37	0,70	2 926,51
19 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	102,37	0,70	2 823,44
19 janv.	Crédit	Dépôt	4 094,75	2,46	6 915,73

Date	*Débit/ Crédit*	*Transaction*	*Valeur de la transaction*	*Impôt ($)*	*Solde*
19 janv.	Débit	Chèque	757,53	1,50	6 156,70
20 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	78,23	0,30	6 078,17
21 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur d'une autre banque	20,47	0,30	6 057,40
21 janv.	Débit	Chèque	102,37	0,70	5 954,33
22 janv.	Débit	Chèque	44,43	0,30	5 909,60
22 janv.	Débit	Chèque	309,15	0,70	5 599,75
22 janv.	Débit	Chèque	37,88	0,30	5 561,57
23 janv.	Débit	Retrait au guichet	379,79	0,70	5 181,08
23 janv.	Débit	Chèque	73,71	0,30	5 107,08
27 janv.	Débit	Retrait d'espèces au distributeur de la banque	153,55	0,70	4 952,83
27 janv.	Débit	Chèque	75,24	0,30	4 877,28
27 janv.	Débit	Chèque	266,16	0,70	4 610,43
27 janv.	Débit	Transfert électronique de fonds au point de vente	52,67	0,30	4 557,46
28 janv.	Débit	Retrait au guichet	20,42	0,30	4 536,73
28 janv.	Débit	Chèque	153,55	0,70	4 382,48
29 janv.	Débit	Chèque	143,32	0,70	4 238,46
30 janv.	Débit	Retrait au guichet	379,79	0,70	3 857,98
30 janv.	Débit	Chèque	8,19	0,30	3 849,49
30 janv.	Débit	Chèque	61,42	0,30	3 787,77
Total impôts				**21,21**	
Commissions					
		Activité	*Nombre total de transactions*	*Nombre de transactions facturées*	*Montant ($)*
		Retrait au guichet	6	2	6,00
		Transfert électronique de fonds au point de vente	3	0	0,00
		Retrait d'espèces au distributeur de la banque	6	0	0,00
		Retrait d'espèces au distributeur d'une autre banque	1	1	1,20
		Chèque	13	4	4,00
		Dépôt	2	2	0,00
Total commissions					**11,20**

Tableau 7. Indices relatifs aux comptes courants[11]

Composante	*Période de base*		*Période en cours*	
	Agrégat en valeur	*Indice*	*Agrégat en valeur*	*Indice*
Marges	28 344	100,0	+27 913	98,5
Commissions	11 904	100,0	13 071	109,8
Impôts	14 739	100,0	14 818	100,5
Total	54 987	100,0	55 803	101,5

Notes

[1] La dernière enquête est publiée sous le titre «Banking Fees in Australia», *Reserve Bank of Australia Bulletin*, avril 2003, p. 1 à 6.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

[5] On a utilisé, dans cet exemple, les données relatives à un seul mois. En pratique, de nombreux comptes seraient inclus dans l'échantillon, chaque compte comprenant les données relatives à une année entière.

[6] Récapitulation de renseignements normalement disponibles auprès des établissements financiers. Pour chaque période, le tableau indique le nombre de transactions gratuites et les frais par transaction facturés pour les transactions supplémentaires. Lorsque le chiffre zéro figure dans la colonne «Nombre de transactions gratuites», cela veut dire qu'aucune transaction n'est gratuite, et lorsque le chiffre zéro figure dans la colonne «Frais», cela veut dire que toutes les transactions sont gratuites.

[7] Tableau des taux d'imposition du type qui était en vigueur en Australie. L'impôt sur débits est perçu sur toutes les transactions portées au débit des comptes remplissant les conditions requises, le montant facturé étant fixé pour les différentes gammes de valeurs des transactions (c'est-à-dire au moyen d'une fonction échelon). La taxe sur les établissements financiers est perçue sur tous les dépôts, son montant étant un pourcentage de la valeur du dépôt.

[8] Le tableau présente, sous une forme très sommaire, les encours et les flux d'intérêts annualisés obtenus en établissant la moyenne mobile des données communiquées par les établissements financiers. Les taux et les marges d'intérêts sont calculés à partir des encours et des flux.

[9] Données nécessaires pour calculer le facteur d'indexation. Cet exemple suit la pratique australienne d'un IPC trimestriel. Pour établir un IPC mensuel, il faudrait disposer de moyennes mobiles à 12 termes.

[10] Pour calculer les valeurs de l'encours d'ouverture et des transactions, on applique le facteur d'indexation aux montants correspondant à la période de base. L'impôt à payer est déterminé par référence aux données figurant dans le tableau 3. Les commissions à payer sont déterminées par références aux données figurant dans le tableau 2.

[11] Ce tableau regroupe toutes les données. Les agrégats en valeur pour la période en cours sont calculés comme suit:

En ce qui concerne les marges − on multiplie l'agrégat de la période de base par le produit du facteur d'indexation (tableau 5) et du ratio entre les marges de la période en cours et celles de la période de base relatives aux comptes courants (tableau 4).

En ce qui concerne les commissions − on multiplie l'agrégat de la période de base par le ratio entre les commissions totales facturées pour le compte inclus dans l'échantillon pendant la période en cours (tableau 6) et pendant la période de base (tableau 1).

Pour les impôts − on suit la même méthode que pour les commissions.